

# MEILLEURS VOEUX

# ET BONNE RETRAITE



## Macron persiste et signe

Dans ses voeux le Président Macron nous annonce vouloir aller jusqu'au bout de sa réforme.

Les salariés jeunes ou moins jeunes, femmes ou hommes, cadres et non cadres sont très majoritairement opposés à l'avenir qui nous est proposé.

Ensemble et unis, déterminés continuons à défendre notre système de retraite solidaire et apportons des solutions pour améliorer l'existant

Construisons ensemble



Fédération Banques & Assurances

Mail: [fspba@cgt.fr](mailto:fspba@cgt.fr)

Site : [www.cgtbanquesassurances.fr](http://www.cgtbanquesassurances.fr)

Tél : 01 55 82 77 87

# VRAI OU FAUX ?

## Né.e avant 1975 pas concerné

**FAUX** : tous subiront un report de l'âge de départ (âge pivot) et une baisse du niveau de leur pension

## Des mesures correctives pour les femmes

**FAUX** : la majoration de 8 trimestres par enfant et la bonification de 10% pour chacun des parents de 3 enfants disparaissent

## L'âge moyen de départ en retraite est de 64 ans

**FAUX** : il est de 62 ans (en intégrant carrière longue et pénibilité qui à ce jour sont valorisées) et 1 salarié sur 2 n'est plus en activité quand il liquide sa retraite

## Nouvelles garanties pour prendre en compte la pénibilité

**FAUX** : dans nos secteurs, la charge mentale augmente, les burn-out se multiplient mais ne sont pas reconnus comme maladie professionnelle.

De plus le gouvernement a supprimé, avec sa loi travail, les critères de port de charge lourde, posture pénible, exposition aux vibrations mécaniques et aux agents chimiques. Le Président, Travail et Pénibilité ne sont pas liés !

## P OUR DE NOUVELLES RESSOURCES

Mettre en place un droit à la retraite, à 60 ans, avec un minimum de 75 % net, de son salaire net de fin de carrière, est à notre portée avec de nombreuses possibilités de financement :

› Un relèvement modéré des cotisations Retraite et l'assujettissement à cotisations sociales de l'ensemble de la rémunération (intéressement, participation, primes...)

› La suppression des aides et des exonérations de cotisations des entreprises inefficaces pour l'emploi

› La mise à contribution des revenus financiers des entreprises qui, au contraire des revenus financiers des particuliers, sont totalement exonérés.

## Le niveau des retraites sera garanti

**FAUX** : elles seront amenées à baisser mécaniquement à cause de la règle d'or (plafond des ressources bloqué à 14% du PIB et géré grâce à la valeur du point)

## Le système proposé est plus juste

**FAUX** : la pension sera calculée sur le salaire moyen de l'ensemble de la carrière donc celles et ceux qui auront une carrière ascendante seront les plus pénalisés. Les hauts salaires ne participeront plus au-dessus de 10 000 €/mois.

## Renforcement des solidarités intergénérationnelles

**FAUX** : les générations qui entreront en activité après 2022 seront les plus pénalisées.

## La France ne va pas vers la capitalisation des retraites

**FAUX** : en excluant 10 % des cadres (ceux qui gagnent plus de 7000€ net) le système à points impose les conditions de la capitalisation via les banques et les assurances pour améliorer des pensions très décalées vis-à-vis des salaires (et prive le système de moyens dont le gouvernement affirme manquer).

## P OUR LA PRISE EN COMPTE DES ANNÉES D'ÉTUDES

Alors que l'accès au premier emploi stable a lieu à 27 ans en moyenne, il est indispensable de prendre en compte les années d'études et d'insertion dans le calcul de la retraite, pour garantir le droit à retraite des nouvelles générations. Des actifs bien formés sont un investissement qui profite à l'entreprise, étudier c'est aussi travailler, cet investissement personnel ne doit pas pénaliser la fin de vie !

Le 9 janvier, présentons nos vœux au Président et au gouvernement toutes et tous en grève pour un système de retraite juste et solidaire